



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le quatorzième jour de mars deux mille seize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Simon Deschenes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Renaud Robinson, maire suppléant de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- Mme Carole Landry, secrétaire de direction

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9283-03-2016 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9284-03-2016 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016 a été courriellé à chacun des maires le 11 mars dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 8 février 2016 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 29 février 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9285-03-2016 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 13 137,66 \$

Factures : 4 863,13 \$

TOTAL : 18 000,79 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part des correspondances au cahier de suivi.

Aucune correspondance n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 29 FÉVRIER 2016

Aucun dépôt des états des résultats comparatifs TNO au 29 février 2016 qui est attribué, actuellement, à la procédure de vérification comptable.

DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE SAINT-JOSEPH-DES-MONTS, RÉPONSE DE M. JOËL ROURE

Dépôt de la lettre de M. Joël Roure relative à l'entretien hivernal de la route Saint-Joseph-des-Monts jusqu'à son domicile, datée du 1^{er} février 2016.

M. Roure exprime son mécontentement face à la décision du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie qui refuse de déneiger jusqu'à son domicile.

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, rencontrera M. Roure pour trouver un terrain d'entente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9286-03-2016 TNO

Devis et plans pour coordination *Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue et un mur de soutènement sur la route Saint-Joseph-des-Monts*, présentés par Stantec Experts-conseils ltée

VU l'article 75 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT le devis et les plans pour coordination *Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue et un mur de soutènement sur la route Saint-Joseph-des-Monts* préparés par Stantec Experts-conseils ltée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE,

SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. accepte le devis et les plans pour coordination *Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue et un mur de soutènement sur la route Saint-Joseph-des-Monts*, tels qu'ils ont été soumis par Stantec Experts-conseils ltée ;
2. lance l'appel d'offres.
3. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document relatif à ce projet en vue de sa réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9287-03-2016 TNO

Demande de certificat d'autorisation auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue et un mur de soutènement sur la route Saint-Joseph-des-Monts

VU la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit effectuer des travaux pour réaliser le projet *Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue et un mur de soutènement sur la route Saint-Joseph-des-Monts* ;

CONSIDÉRANT l'acceptation du devis et des plans pour ce projet, lesquels ont été préparés par Stantec Experts-conseils ltée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit présenter une autorisation auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour effectuer ces travaux de construction.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. autorise Stantec Experts-conseils ltée à présenter une demande d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (n° de dossier 157100329) pour réaliser le projet *Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue et un mur de soutènement sur la route Saint-Joseph-des-Monts*;
2. verse 569 \$ au ministre des Finances, montant représentant les frais exigés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, lequel montant sera prélevé dans le département relatif à la voirie locale ;
3. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document relatif à ce projet en vue de sa réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9288-03-2016 TNO

Devis pour services professionnels pour le projet *Aménagement et exploitation d'un puits d'eau potable*, salle des loisirs Cap-Seize, TECQ

VU l'article 7 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT le devis pour obtenir des services professionnels en vue de réaliser le projet *Aménagement et exploitation d'un puits d'eau potable* à la salle des loisirs de Cap-Seize, préparé par la direction générale de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE,

SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. accepte le devis pour obtenir des services professionnels en vue de réaliser le projet *Aménagement et exploitation d'un puits d'eau potable*, tel qu'il a été soumis par la direction générale de la MRC de La Haute-Gaspésie ;
2. lance l'appel d'offres sur invitation ;
3. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter les autorisations requises auprès des instances concernées pour réaliser ce projet ;
4. paie, s'il y a lieu, les frais inhérents pour traiter cette demande auprès des instances, laquelle somme sera prélevée dans le département relatif aux loisirs et à la culture ;
5. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document relatif à ce projet en vue de sa réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉVACUATION D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ, COMPTE RENDU DU 10 FÉVRIER 2016

À titre d'information, dépôt du compte rendu de la rencontre de travail du sous-comité des services d'urgence en milieu isolé – MRC Haute-Gaspésie tenue le 10 février 2016, à 13 h 00, à Sainte-Anne-des-Monts.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9289-03-2016 TNO

Signature de l'Entente intermunicipale dans le but d'offrir le service d'inspection municipal de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT l'*Entente intermunicipale dans le but d'offrir le service d'inspection municipal de la MRC de La Haute-Gaspésie 2016* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et les Territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour objet d'offrir le service d'inspection municipal aux Territoires non organisés de la MRC pour l'application des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'*Entente intermunicipale dans le but d'offrir le service d'inspection municipal de la MRC de La Haute-Gaspésie 2016* avec la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 9290-03-2016 TNO

Route Saint-Joseph-des-Monts, rond de virage

VU l'article 66 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT l'absence de rond de virage à la limite déneigée dans la route Saint-Joseph-des-Monts par la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour:

1. identifier un terrain susceptible d'être utilisé comme rond de virage ;
3. élaborer un protocole d'entente avec le propriétaire dudit terrain ;
4. soumettre ledit protocole d'entente à l'attention du conseil pour acceptation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 30 à 20 h 10.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. RENAUD ROBINSON, il est résolu de lever la séance à 20 h 10.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».